



Le Bulletin des Jardins Taché

Volume 5, numéro 1, avril 2003

Une initiative de l'Association des résidents des Jardins Taché

Mot du président

Le 2 avril 2003, l'Association a tenu une séance d'information sur le rapport du Comité tripartite (ARJT, ville, CCN) portant sur le domaine de la Ferme Moore et les terrains publics adjacents. Le texte de Françoise Houle dans le présent *Bulletin* explique l'historique, les enjeux, et les propositions de ce rapport. Entre 45 et 50 personnes, y compris notre conseiller municipal, Lawrence Cannon, ont participé à cette séance d'information. Celle-ci a débuté par une enrichissante présentation *PowerPoint* de Françoise Houle, d'une demi-heure et suivie d'une période de discussion de plus d'une heure et demie, ce qui a permis à un très grand nombre d'intervenants d'exprimer leurs interrogations et leurs opinions. L'objectif de la séance était d'informer les résidents des tractations du Comité tripartite, et aussi de sonder l'opinion de la population afin que le Conseil d'administration de l'ARJT puisse mieux se positionner face au rapport du Comité tripartite.

Les propositions du Comité tripartite portaient sur des zones dites à vocation publique et à vocation résidentielle. On a obtenu un consensus en ce qui concerne des propositions portant sur les zones à vocation publique. Pour ce qui est des zones à vocation résidentielle, bien que nous n'ayons tenu aucun vote indicatif, il m'a semblé que deux positions sont ressorties des débats. Un assez grand nombre d'intervenants s'objectent à toute construction, où qu'elle soit sur le domaine de la Ferme Moore. Leur argument principal est que, il y a 30 ans, la Ferme Moore a été donnée à la CCN par Madame Moore, et ce, à des fins récréatives, et non pour que la CCN fasse de l'argent ou du développement résidentiel. On doit donc profiter de ce fait pour conserver au domaine sa vocation d'espace vert au coeur de la ville.

Un second groupe d'intervenants, un peu plus nombreux je crois, pense que les propositions du Comité tripartite, correctement modifiées, sont

avantageuses pour notre quartier, car elles assurent que les terrains boisés et humides au nord de la rue Lacasse deviendront essentiellement des espaces verts. Ce groupe pense que les propositions du Comité tripartite sont raisonnables, pourvu que l'option 1, mise de l'avant par les représentants de l'Association lors des rencontres du Comité tripartite, soit adoptée. L'option 1 précise que les terrains à l'ouest de la rue St-Dominique et au nord de la rue du Muguet ne seraient pas soumis au développement résidentiel.

Ce sont ces deux messages que nous transmettrons à la ville et à la CCN. De plus, les remarques de certains participants ont démontré que de nombreuses questions à propos des pochettes de construction résidentielle et du corridor récréatif proposés restent sans réponse, et que de nouvelles consultations sont nécessaires.

Marc Lavoie

Dans ce numéro

- ♦ Mot du président ~ 1
- ♦ Pur plaisir d'hiver ~ 2
- ♦ Comité tripartite - ferme Moore ~ 3
- ♦ L'inondation de 1996 ~ 4
- ♦ McConnell-Laramée ~ 5
- ♦ L'entretien écologique ~ 6
- ♦ Défi Transport ~ 7
- ♦ Coalition - parc de la Gatineau ~ 9



7 350 pieds carrés de pur plaisir d'hiver

Un quartier comme le nôtre sans patinoire, c'est inconcevable. Il nous fallait une patinoire et nous l'avons enfin eu après deux longues années d'attente.

La patinoire a accueilli ses premiers usagers le 2 janvier et s'est transformée en une sloche géante le 15 mars, pour un total de 74 jours d'usage. Des conditions climatiques idéales ont facilité le travail d'entretien, un seul épisode, toujours très redouté, de verglas est venu assombrir le portrait. La patinoire a vu le jour grâce, entre autre, à l'engagement des membres du conseil de direction de l'ARJT et à l'appui de Lawrence Cannon, notre conseiller, dans le dossier de la patinoire, l'automne dernier. Puis, une équipe de bénévoles très motivés s'est chargée de préparer la surface et de l'entretenir. À ce propos, il faut à tout prix souligner le dévouement de ces gens-là. En premier, mentionnons que, si notre patinoire de quartier peut être utilisée aussi régulièrement, c'est grâce aux efforts soutenus de Normand Roberge qui s'affaire, parfois tard le soir ou tôt le matin, à déneiger la surface glacée à l'aide du tracteur de la prison avant de l'arroser. Sans ce tracteur et sa contribution inestimable, la patinoire ne pourrait pas être autant utilisée. Chapeau Normand!

Ensuite comment passer sous silence la très grande disponibilité des personnes suivantes et la très grande qualité de leur travail, il s'agit de Jonathan Hodgson, Marc Villeneuve, Claude Vincent, Martine Leblanc, Jean-Philippe Vincent, Pierre Lebel, Gilles Barbeau, son épouse et Mathieu Barbeau et le dernier, mais non le moindre, Michel Simard qui n'habite pas vraiment le quartier mais c'est tout comme. Tous ces gens donc ont arrosé et déneigé la patinoire en soirée et, souvent, très tôt le matin pour permettre aux résidants du quartier d'en profiter à plein. Un gros merci aussi à tous ceux et celles que je n'ai pas mentionnés mais qui ont mis l'épaule à la roue ou plutôt la gratte à la main pour déneiger de temps à

autre la surface glacée. Tout le monde y est allé d'un effort communautaire fort louable et tous les utilisateurs vous en remercient.

En passant, 7 350 pieds carrés ceci représente une surface de 105 pieds par 70 pieds et si on devait remplir cette superficie d'une seule épaisseur de blocs réguliers Lego, il en faudrait 944 475 et si on utilisait des boîtiers de cd, il en faudrait 40 425 et, finalement, si on avait recours à des rondelles de hockey, il en faudrait 66 150.

En terminant, on a mentionné aux préposés du service des loisirs de voir à ce qu'un nettoyage soit fait aux abords de la patinoire, ce printemps afin qu'on enlève les souches et autres débris qui ont été déplacés lors de l'aménagement de la patinoire et, surtout, les débris de ciment et les barres métalliques qui jonchent le sol ici et là et qui constituent un réel danger.

De plus, on a demandé que l'on compacte davantage et nivelle un peu mieux le terrain sur lequel est aménagée la patinoire. L'apport d'une couche de poussière de roches concassées par-dessus la roche déjà présente pourrait permettre aux gens du quartier de s'adonner, de jour seulement, à des parties de pétanque, de jeu de boules (bocce), de bowling ou de croquet sur cette belle grande surface.

Sur ce, merci à tous et à l'an prochain.

Pierre Larabie

Une escale dans la nature



Pour la sixième année consécutive, nous, artistes du quartier et de la région, tiendrons notre exposition champêtre les dimanches 8 et 15 juin 2003, dans le jardin d'Aline et de Raymond Jolicoeur 37, rue St-Dominique à Hull. Cette année, nous serons 10 artistes qui présenterons près de 200 tableaux.

Nos charmants musiciens, Richard Lapointe et Denis St-Onge, ont accepté, avec grand plaisir, de venir encore une fois agrémenter les couleurs de notre fête par leur musique, gage de détente et de plaisir.

Comme par les années passées, nos visiteurs auront la chance de gagner une oeuvre d'art d'une valeur approximative de 125 \$.

L'entrée est libre. Venez partager avec nous cette pause champêtre! Bienvenue aux familles!

Information : Aline Grégoire Jolicoeur 777-8543
Marlene H. Guay 776-1054

Un comité tripartite pour le domaine de la ferme Moore

L'historique

Il y a presque dix ans, les 18 et 19 avril 1993, plus de deux cents personnes prenaient connaissance de deux concepts de mise en valeur du domaine de la Ferme Moore et des terrains publics adjacents, présentés par la ville de Hull et la Commission de la Capitale nationale (CCN).

Depuis 1990, le plan d'urbanisme de la ville de Hull indique une construction possible de 1 000 à 2 000 logements sur les terrains à l'ouest du Centre de détention de Hull.

En juin 1992, la ville annonce un projet de 650 logements, dont 150 situés au nord de la rue Lacasse et 500 sur les terrains de la Ferme Moore.

L'Association des Propriétaires des Jardins Taché (ancien nom de notre Association) présente un mémoire aux autorités et, suite aux rencontres mentionnées ci-dessus, prend position pour un développement résidentiel de « faible densité », demande que la construction du côté des Jardins Taché soit de type unifamilial isolé, appuie un projet de corridor récréatif qui traverserait la Ferme Moore, demande de protéger les terres boisées et humides et propose que la ville crée un comité tripartite d'aménagement.

En octobre 1993, la firme de consultants Biancamano-Bolduc (BB) présente un rapport final (*Plan de zone*) qui reprend à peu près les points demandés par l'Association (terrains protégés, corridor, développement résidentiel limité). Le nombre d'unités d'habitations proposé est de 271 dans le secteur de la rue des Jonquilles et de 22 unifamiliales isolées dans la zone des Jardins Taché. L'Association appuie le rapport BB en novembre 1993 mais ni la ville ni la CCN n'en viennent à une entente.

Le temps passe et il y a des changements

Depuis les dix dernières années, même si le Plan de zone n'a pas été mis en oeuvre, des changements sont survenus aux Jardins Taché dont la vente par la ville de neuf terrains sur la rue Lacasse nord, et la construction d'un bassin de rétention des eaux du ruisseau Moore par la ville (qui obtient des terrains de la CCN pour ce faire).

En outre, en septembre 2001, lors d'une réunion du Conseil d'administration de l'ARJT, deux projets sont présentés à brûle pourpoint. Premièrement, la CCN désire faire une demande de changement de zonage pour élargir les limites de la zone 232 (au nord de la rue du Muguet et à l'ouest de la rue St-Dominique) afin d'y construire 23 maisons unifamiliales isolées, de part et d'autre d'une rue centrale et, deuxièmement, la Maison Mathieu Froment-Savoie indique qu'elle a une entente de principe de la ville lui permettant de construire éventuellement un nouveau local au nord de la rue Lacasse, dans le prolongement de la rue Duguay, sur les terrains boisés.

Le comité tripartite

Le Conseil décide alors de refuser de traiter les dossiers à la pièce et demande plutôt l'établissement d'un comité tripartite

(ville, CCN et ARJT) afin de discuter d'une façon globale du domaine de la Ferme Moore et des terrains publics adjacents. Le nouveau conseiller de Val-Tétreau, M. Lawrence Cannon, appuie la demande de l'ARJT et voit à la mise sur pied d'un comité tripartite de travail - une « première » pour la nouvelle ville de Gatineau - composé de deux représentants de chaque organisme.

Le travail du comité tripartite

Le comité se réunit quatre fois entre octobre 2002 et mars 2003 et un rapport d'étape est préparé en mars 2003. Ce rapport a été présenté aux membres de notre Association le 2 avril. Marc Lavoie offre un compte rendu de cette rencontre au début de ce Bulletin.

Le rapport d'étape

L'objectif du comité tripartite était de discuter de l'utilisation des terrains du domaine de la Ferme Moore et des terrains publics adjacents dans leur ensemble et de recommander un zonage approprié à la nature des terrains et à leur valeur de préservation ou à leur potentiel de développement résidentiel.

Neuf « zones » occupent cet espace. Six de ces zones (244, 245, 232, 240, 241 et 243) appartiennent à la CCN et trois (230, 231 et 242) à la ville de Gatineau. Différents zonages s'appliquent à ces terrains, sans rapport avec leur valeur de préservation ou de développement résidentiel. Sans aller dans les détails, disons que l'on y retrouve cinq classes d'usage dont deux sont à vocation publique (codes Pa et Pb) et trois à vocation résidentielle (codes Rb, Rc et Rd).

Le comité a divisé ses recommandations en deux parties :

a) zones à vocation publique (préservation, espaces verts ou parc) :

- les zones (certaines limites seraient modifiées) au

→ → 8

L'inondation de 1996 et mon expérience à la division des petites créances de la Cour du Québec

Plusieurs d'entre vous se rappellent sûrement de l'inondation que nous avons vécue en août 1996. Beaucoup de gens de la ville de Hull s'en souviennent et, plus particulièrement, les résidents de la rue St-Dominique de notre quartier.

Plusieurs ont vu leur propriété endommagée et quelque 600 personnes ont mis en demeure la ville au sujet de divers dommages. Les personnes touchées disposaient d'un délai de 60 jours pour intenter une poursuite contre la ville, sinon un tel recours devenait impossible. Dans le secteur des Jardins Taché, je suis la seule personne qui ait poursuivi la ville, devant les petites créances, afin de demander la somme de \$2 500 pour des dommages causés à l'extérieur de ma demeure.

Ce que j'ai appris - Comme vous vous en doutez sûrement, j'ai beaucoup appris aux petites créances et, principalement, qu'il faut s'armer de patience. C'était ma première expérience devant les tribunaux et j'ai donc consulté, en premier lieu, quelques amis pour obtenir des renseignements. « Comment ça se passe? » « Que dois-je faire? » « Ne t'inquiète pas Raymond, le juge sait que tu n'as pas d'expérience. Alors, le plus important, c'est que tu prépares un bon dossier. » « Ok, merci les boys, je me mets à l'oeuvre. » Pendant deux mois, je travaille le mieux possible mon dossier (i.e. photos, plans et autres documents importants). Selon moi, j'avais un dossier assez bon pour aller jusqu'à la Cour suprême!

L'attente - Après tout ce travail, j'étais prêt et j'attendais le fameux moment où on allait me demander de défendre ma cause. J'attends, et puis j'attends et puis j'attends... 70 mois, et oui 70 mois plus tard, je reçois une lettre recommandée m'avisant de me présenter aux petites créances, le 3 juin 2002. Finalement! Je passe une bonne

semaine à tout relire et à étudier mon dossier. Puis le 3 juin, j'arrive à la cour, préparé « au coton ». Puis...

Ce n'est pas comme ça que ça se passe - Un des mes objectifs devant la cour était que celle-ci reconnaisse la négligence de la ville lors des inondations. Mais, celui de la cour était différent : le juge voulait plutôt que les parties négocient sur la base du montant que je réclamais. Ainsi, au lieu de me préparer comme, je suppose, un avocat se prépare, j'aurais dû prendre un cours pour devenir bon négociateur. Quelqu'un m'a déjà dit que la plupart du temps un règlement hors cour est mieux que n'importe quoi. Alors pour finir, nous avons réglé hors cour à la satisfaction de tous.

Mais ce n'est pas fini - Ce que je souhaite dire en terminant, c'est que, bien que l'affaire des petites créances soit terminée, la question du ruisseau Moore n'est pas encore résolue. Selon moi, la construction d'un mur de rétention était une bonne solution pour éliminer en partie les inondations sur la rue St-Dominique... mais, à condition que le bassin de rétention soit conforme aux plans préparés par des consultants (plans 111-04-902, Consultants de l'Outaouais Inc.) et présentés à la ville (le 18 septembre 1996). Ces plans indiquent qu'il devrait y avoir une **zone de structure de contrôle** au ponceau du mur de rétention. Ceci permettrait de contrôler le débit de l'eau du ruisseau et, par le fait même, d'éviter le refoulement des eaux du ponceau du boulevard Brunet. Sans cette structure de contrôle le danger d'inondation est toujours possible.

Raymond Jolicoeur
Résident de la rue St-Dominique

Comité de rédaction du *Bulletin*

Rédactrice : Julie Pelletier
Design : Marie Guttadauria
Publicité : Jacques Lacasse
Révision des textes : Claude Grondin
Collaboration spéciale : Raymond Jolicoeur
Pierre Larabie
Jean-François Léger

Tirage : 600 exemplaires
Prochaine parution : Été 2003

Un service de révision de texte est offert aux auteurs

www.multimania.com/jardinstache
mlavoie@uottawa.ca

Le conseil de l'Association des résidents des Jardins Taché inc. 2002-2003

Marc Lavoie (président)	770-4306
Jacques Lacasse (vice-président)	771-8257
Yanick Matteau (trésorier)	776-5940
Martine LeBlanc (secrétaire)	770-7724
Julie Pelletier (rédactrice)	772-8501
Gérard D'Aoust	595-3775
Françoise Houle	778-3815
Marie-Hélène Lacasse	771-8257
Eric Sévigny	772-6879
Paul Trottier (ancien président)	776-5774



McConnell-Laramée — Prolongement et constructions annoncées pour l'été

L'été 2003 verra tout probablement la mise en chantier de portions substantielles de l'axe routier McConnell-Laramée. Le projet reçoit un appui non négligeable de la Commission de la capitale nationale (CCN) qui voit là une occasion de créer un accès plus direct au parc de la Gatineau à partir du boulevard de la Confédération. C'est ainsi que la jonction du boulevard McConnell à la rue Laramée bénéficie d'un apport monétaire sérieux et le boulevard Saint-Laurent, d'un rajeunissement important. Je vous en communique les points saillants.

Tout d'abord, il y a la réfection du boulevard Saint-Laurent qu'on annonce en novembre 2002 (Charles Thériault, *Le Droit* du 29 novembre 2002). Des aménagements paysagers et une réfection de l'aménagement urbain sur Saint-Laurent intégreront l'artère aux concepts visuels prévus pour l'axe. L'investissement de près de 13 millions étalés sur trois ans rajeunira aussi l'intersection des boulevards Saint-Laurent et Maisonneuve en y intégrant un rond-point du même type que ceux prévus pour Laramée. Ainsi, une personne dévalant les collines du parc sur l'asphalte frais de l'axe appréciera la vue sûrement spectaculaire qu'offriront les îlots et les voitures tournant en rond vers le parlement canadien. La nouvelle ville de Gatineau prend en main cet investissement au nom de l'ancienne ville de Hull et puisera à même dans les surplus budgétaires laissés dans les coffres de la ville de Hull au moment de la fusion. La CCN contribue un peu plus à la moitié des fonds consacrés au projet urbain. Mais ce n'est pas tout.

Le ministère des Transports du Québec a fait connaître au mois de novembre 2002, le plan du pont qui enjambera le ruisseau des Fées, entre Laramée et la promenade du parc, lors d'une rencontre publique. Celui-ci ressemblera au pont Champlain (est-ce un hasard?), et aura quatre travées en acier, trois piles triples, sera gris blanc métallisé et coûtera 21 millions. L'aménagement débutera donc cet été. Commenceront aussi les travaux qui permettront de relier les boulevards Saint-Joseph et Saint-Laurent (Charles Thériault, *Le Droit* du 26 décembre 2002). Mais ce n'est pas tout.

Afin de permettre aux touristes visitant la capitale d'accéder plus directement aux trésors du parc et, notamment, au domaine

Mackenzie-King, la CCN prévoit aménager un accès routier à partir de la promenade de la Gatineau afin d'éviter aux visiteurs une marche d'environ un kilomètre à partir du présent stationnement. L'emplacement étant marqué de piquets depuis l'automne 2002, le futur projet routier d'un million commence cet été (CCN - communiqué du premier avril 2003) et sera terminé cet automne, nous dit-on. Et c'est ainsi qu'on donnera aux touristes de la région un accès plus direct du parlement aux ruines singulières du domaine MacKenzie-King. Est-ce tout? Nenni, il manque toujours à cette route importante pour la CCN, une petite portion qui traversera le parc, c'est-à-dire de la promenade de la Gatineau à la promenade du lac des Fées, et dont la construction touche peut-être plus directement notre quartier. C'est là que s'affrontent les enthousiastes de la nature et les enthousiastes de l'axe. Mais, d'abord, permettez-moi une courte mise-en-contexte.

Rappelez-vous que, lors des consultations de mars et avril 2001 sur les impacts environnementaux de l'axe, menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE), le ministère des Transports du Québec proposa un tracé dans le parc pour l'axe qui passe au sud de la ligne d'Hydro-Québec. Proposition qui a déplu à tous! Le rapport du BAPE déposé au mois de juillet 2001 recommandera plutôt un tracé au nord de la ligne d'Hydro-Québec. Ce qui a plu à tous! Le ministère des Transports du Québec propose alors un nouveau tracé amélioré et plus coûteux au mois de novembre 2001. Celui-ci minimise la coupe d'arbres centenaires et évite les milieux humides. C'est de ce tracé que je voudrais préciser maintenant la localisation afin que vous puissiez apprécier l'ampleur des travaux. Puisqu'il fait l'objet d'un examen approfondi par le gouvernement fédéral (Transports, Pêches et Océans, Environnement), il n'a pas fait l'objet de communications officielles jusqu'à présent. Mais cela n'arrête aucunement votre fidèle chroniqueur.

Pour tenter de vous situer, le nouveau tracé de l'axe traversera la promenade du parc de la Gatineau au centre de l'éclaircie derrière la prison. Des piquets de bois guidaient, l'été dernier, les arpenteurs et ingénieurs des différents ministères. Vous les avez peut-être remarqués? En fait, pour être plus précis, c'est une tranchée qui traversera l'éclaircie. L'axe à quatre voies carrossables nichera au fond de la tranchée, une excavation de 5 à 9 mètres! La promenade passera au-dessus de l'axe grâce à un viaduc. Des bretelles d'accès permettant une communication routière entre l'axe et la promenade (une demande de la CCN pour son projet MacKenzie-King/parlement mentionné ci-dessus) seront peut-être aussi installées au même endroit? Les bretelles pourraient aussi être aménagées sur l'ancien dépotoir de la ville de Hull, plus loin à l'ouest. Vous avez peut-être remarqué que les piquets des arpenteurs traversent le dépotoir en son centre. L'axe poursuivra son chemin vers McConnell en décrivant une belle courbe débouchant sur le viaduc du chemin de la Montagne.

En conclusion, le nouveau projet de boulevard urbain sur l'axe McConnell-Laramée-Saint-Laurent tel que bonifié par la CCN a de quoi réjouir les enthousiastes de l'axe. Il sera superbe et majestueux dans le style des constructions de la CCN. Les

→→→ 8

Les principes de l'entretien écologique d'une pelouse

Vous avez décidé d'entretenir votre pelouse sans produit chimique? Bravo! Cela vous demandera un minimum de travail et il faudra vous occuper du sol autant que du gazon. Il faudra également modifier vos critères de beauté et vos préjugés contre les mauvaises herbes. L'amélioration et la protection de la santé du sol sont la clé pour obtenir une pelouse dense et naturellement résistante aux parasites et aux maladies. Un sol en santé est vivant et peuplé d'une multitude d'organismes et micro-organismes interagissant. Ils décomposent la matière organique, rendent les minéraux disponibles aux plantes et aèrent le sol. On a démontré que les engrais chimiques et les pesticides diminuent et détériorent l'activité biologique du sol.

La tonte

La hauteur idéale de tonte pour la pelouse est de 6 à 7,5 cm. Une tonte trop basse (3,5 cm) rend la pelouse sensible aux maladies, aux insectes, à la sécheresse et nécessite plus d'entretien. Il est préférable de tondre lorsque la pelouse est sèche, le soir ou par temps nuageux. Une pelouse dans un endroit ombragé doit demeurer plus longue (7,5 à 8,5 cm) à cause de l'ensoleillement insuffisant.

L'arrosage

Il n'y a pas de secret dans l'arrosage, car le type de sol, le vent, la chaleur, l'évaporation, l'ombre, la longueur de l'herbe sont tous des facteurs qui influencent le besoin en matière d'arrosage. Une pelouse coupée à 7 cm ne requiert aucun arrosage avant la fin juin, et peut être arrosée le soir sans problème. Par contre, une pelouse courte demande plus d'arrosage pour compenser la perte de surface foliaire, ce qui peut créer un milieu favorable aux mauvaises herbes, comme la digitale, et aux maladies fongiques. Dans ce cas, arrosez le matin pour la laisser sécher. Un arrosage fin est meilleur qu'un arrosage grossier où l'eau s'écoulera en surface avant de pénétrer dans le sol.

La fertilisation

Les fertilisants synthétiques comportent trois chiffres (par

ex. : 20-20-20) qui correspondent aux trois éléments suivants : N (azote) - P (phosphore) - K (potassium). L'azote favorise la croissance du feuillage et garde la pelouse verte. Le phosphore est utile pour la formation des racines et le potassium aide la plante à résister à l'hiver et aux insectes. Les engrais organiques comportent les mêmes éléments et sont aussi efficaces.

En général, une pelouse bien entretenue et un bon sol ont besoin de 1 à 2 kg d'azote/100 m² par année. Le retour de l'herbe coupée fournit environ 1 kg d'azote/100m². Avec une bonne tonte, un bon arrosage et un peu de chaux si nécessaire, vous n'aurez peut-être pas besoin de fertilisant supplémentaire. Si vous voulez utiliser des fertilisants organiques pour améliorer votre sol, vous pouvez vous procurer facilement un engrais à base de sang d'os, de fumier déshydraté, d'émulsion de poisson et d'algues marines pour corriger les carences en azote. On recommande de fertiliser deux fois par année, avec un maximum de 0,5 à 0,75 kg d'azote/100 m² chaque fois.

Le chaume

Le chaume n'est pas nécessairement causé par l'herbe tondu et laissée sur la pelouse. C'est une couche de feuilles, de rhizomes, de tiges et de matières organiques mortes et non décomposées. Si une barrière de 1 à 2 cm de matière végétale vous empêche de toucher le sol, c'est que la pelouse comporte du chaume. Pour remédier à ce problème, il est important d'entretenir sa pelouse comme indiqué précédemment, et d'en corriger le pH si, après une analyse dans un centre de jardinage, il s'avère incorrect car un sol acide ralentit la décomposition du chaume. L'accumulation du chaume est favorisée par les engrais chimiques. Il faut aussi aérer le sol et déchaumer à l'automne. Vous pouvez louer une déchaumeuse dans les centres de jardinage.

Les mauvaises herbes

Plusieurs d'entre elles sont bénéfiques à la pelouse et au sol. Par exemple, le trèfle est capable de fixer l'azote atmosphérique, ce qui permet de diminuer la fertilisation. Ré-ensemencez chaque année les espaces dégarnis au

Le samedi 13 septembre: la Journée des Jardins Taché!



Une date qui semble encore bien lointaine mais que vous devriez déjà mettre à votre agenda!

Comme par le passé, vous êtes invités à participer à la vente annuelle de garage et au pique-nique du quartier. De nombreuses autres activités auront lieu avec comme point de rassemblement, le Parc Ste-Thérèse. Plus d'information vous sera fournie au mois d'août dans la prochaine édition du bulletin!

Participer au DÉFI TRANSPORT — C'est bon pour le moral

Du 1^{er} au 7 juin prochain, les citoyens de la région de la capitale nationale seront engagés dans la douzième édition du Défi Transport. À bord de notre voiture, à pied ou à vélo, nous sommes tous conviés par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) à relever le défi de faire l'aller retour de la maison au boulot autrement que seul en auto. Que l'on s'initie à des modes de transport écologiques lors du défi ou que ces derniers fassent déjà partie de notre quotidien, c'est le moment d'exprimer notre engagement pour un environnement sain et de participer au Défi Transport. Le Défi Transport, c'est bon pour la santé, pour l'environnement et pour la qualité de vie. Le Défi Transport, c'est bon pour le moral.

Quoique l'on puisse s'inscrire sur une base individuelle, le défi se relève davantage en équipe. Le lieu de travail constitue le point d'ancrage de l'équipe. Les cadres et les employés des organismes publics, des entreprises privées et des groupes communautaires sont encadrés par des capitaines d'équipe. Une équipe qui peut être formée d'employés d'un service particulier, d'un même étage d'immeuble à bureau ou d'une même entreprise. Afin de mettre un peu de piquant, une équipe peut lancer un défi à

une autre équipe. Une compétition qui est bien sûr amicale.

Si la « capitainerie », une participation individuelle ou la promotion du défi au sein de votre entreprise vous intéresse, communiquez avec le CREDDO ou consultez le site Internet du Défi Transport : www.defitransport.ca (inscription à partir du 1^{er} mai).

À l'échelle de la région de la capitale nationale, les principaux partenaires sont Environnement Canada, la Commission de la Capitale nationale, OC Transport et Envirocentre. Du côté gatinois de la rivière des Outaouais, les partenaires sont la ville de Gatineau, Kino-Québec, le ministère des Transports du Québec, la Société de transport de l'Outaouais et le CREDDO.

Robert Renaud

Coordination gatinoise du Défi Transport
772-4925

Creddo@infonet.ca — www.creddo.ca

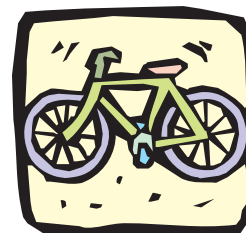
Programmation du Défi Transport

Le mode de transport durable à la mode du jour

Vendredi	30 mai	Lancement du Défi Transport, Relais de navetteurs écolos
Lundi	2 juin	Jour de la marche : Prenez le trottoir
Mardi	3 juin	Jour V : Se déplacer à vélo... Une liberté retrouvée
Mercredi	4 juin	Journée de l'air pur sur le thème du transport en commun : Invitez un ami
Jeudi	5 juin	Jour du covoiturage : Faites le plein de passagers
Vendredi	6 juin	Jour du télétravail : Travaillez en pantoufles

À surveiller :

- Quelques semaines avant le Défi Transport, des ateliers vélo auront lieu en milieux de travail. Des ateliers seront offerts par Kino Québec, Vélo Plaisirs et Vélo Services. À noter également la présence de haltes vélo lors du Jour V (lieux et détails à confirmer).
- Invitez un ami à prendre l'autobus gratuitement à l'occasion de la Journée de l'air pur. Un événement de promotion 2 pour 1 mis de l'avant conjointement par la STO et OC Transpo.
- Les autres activités spéciales de la semaine du Défi Transport.



Un comité tripartite ... (suite)

nord de la digue et à l'est du ruisseau Moore (240, 231, 230, partie de 241, partie de 242);

- les bâtiments de la Ferme Moore et la partie devant (245) et l'arrière des bâtiments de la Ferme (244).

b) zones à vocation résidentielle (pochettes) :

- pochette A (créée à même une partie des zones 243 et 244) : possibilité de construction de 90 à 108 logements;

- pochette B (créée à partir des zones 242, 243 et 241) : fourchette possible de 153 à 159 logements;

- pochette C (zone 232) : trois options possibles mais aucune entente du comité.

Les pochettes A et B déboucheraient sur la rue des Jonquilles et le chemin de la Montagne. La pochette C est celle qui touche directement les Jardins Taché. Elle est située au nord de la rue du Muguet et à l'ouest de la rue St-Dominique. Le zonage actuel est Rb (résidentiel faible densité). L'option préférée (option 1) des représentants de l'ARJT est d'y établir une vocation publique (parc et espace vert, soit Pa). La seconde option est le statu quo c'est-à-dire une vocation résidentielle, en accord avec le zonage actuel (Rb), ce qui pourrait entraîner la construction de 39 logements. Enfin, l'option 3 propose une vocation résidentielle mais de moindre densité que dans l'option 2 (23 maisons). Par contre, la construction de 23 maisons unifamiliales détachées, de part et d'autre d'une rue centrale, exigerait un changement de limites de la zone. Il s'agit de l'option préférée des représentants de la ville et de la CCN.

Les autres points et la suite

La construction du corridor récréatif est recommandée, de même que la citation de l'écurie de la Ferme Moore en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

Lorsque vous lirez ces lignes, on aura présenté le rapport d'étape aux membres de notre Association, et ce, le 2 avril, en présence de notre conseiller municipal. Vos réactions

auront été notées, et la ville et la CCN adopteront leur ligne de conduite. Des consultations des résidents des quartiers limitrophes des pochettes A et B auront sans doute lieu. Si des changements de zonage sont effectués, après les consultations appropriées, ils le seront dans le cadre de la révision du Plan et des règlements d'urbanisme de la ville prévu pour 2004.

En avril 2003, nous avons abordé la première étape d'un processus qui s'étendra probablement encore sur une autre année. J'ai confiance que l'approche de ce dossier, cette fois-ci, sera faite d'une manière globale et démocratique et que des résultats satisfaisants pour les trois parties devraient en sortir de façon à « harmoniser les milieux naturels et habités » comme le veut une des directions stratégiques de la ville.

Françoise Houle

McConnell-Laramée... (suite)

Aylmerois de Gatineau doivent trouver que l'on investit beaucoup pour rattacher leur secteur au centre-ville. Vous me direz que ce n'est pas uniquement pour les Aylmerois que l'on construit mais aussi pour les Hullois du plateau (sans oublier les promoteurs immobiliers du plateau, n'est-ce pas!). Enfin, chose certaine, ce n'est pas pour nous Jardinois! (Est-ce ainsi que l'on nomme les résidents des Jardins Taché?) Notons que, pour les enthousiastes de la nature, le tracé dans le parc doit toujours recevoir l'aval des autorités compétentes du gouvernement fédéral. Ce qui ne semble pas acquis. Et il reste toujours un recours devant les tribunaux sur la façon que l'on a mis en œuvre la procédure d'évaluation environnementale lors des consultations publiques du BAPE; ce qui pourrait entraîner la reprise des consultations et des retards considérables.

Jean-François Léger



Coalition pour la survie du parc de la Gatineau

Une coalition pour la survie du parc de la Gatineau est en voie de création et vise à obtenir un statut de protection permanente et la mise en place d'un comité de gestion afin de conserver le parc au même titre que les autres parcs nationaux comme celui de Banff ou du Saguenay. Ce regroupement a trois objectifs :

- ◆ **Assurer l'intégrité** du parc de la Gatineau
- ◆ **Protéger la biodiversité** du parc de la Gatineau
- ◆ **Garantir la survie** de cet espace naturel unique à proximité d'un milieu urbain

Le parc est actuellement menacé par une série de projets tels que la construction de l'autoroute McConnell-Laramée, le passage de motoneiges et de VTT, la construction d'une nouvelle route au domaine Mackenzie-King ainsi que la vente progressive des terrains adjacents au parc. La coalition croit que l'ancien premier-ministre du Canada, le très Honorable William Lyon Mackenzie-King, en léguant ses terres aux Canadiennes et Canadiens, avait l'intention d'en faire un refuge naturel abritant plus de 1 000 espèces en matière de faune et de flore, ce qui constitue un patrimoine naturel important au Québec.

C'est pourquoi la coalition demande que le parc de la Gatineau obtienne le statut d'un parc protégé afin de jouir d'une véritable protection et d'un plan de conservation pour le plus grand bonheur des générations actuelles et futures.

La coalition entend informer la population sur l'absence d'un statut de protection pour le parc et l'intérêt d'obtenir cette protection, de dénoncer les projets et leurs effets néfastes sur le parc en proposant d'autres options réalistes. Pour plus d'information contacter le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) (www.creddo.ca).

Marie-Hélène Lacasse

Les principes de l'entretien écologique... (suite)

printemps ou à la fin de l'été, de préférence après l'aération et l'ajout de compost. Une pelouse clairsemée est invitante pour les mauvaises herbes. Utilisez un mélange de graminées, incluant des variétés résistantes aux maladies et ajoutez du trèfle. Il n'y a pas si longtemps, le trèfle faisait partie de tous les mélanges de semences à gazon.

Les insectes et les maladies

L'observation quotidienne de votre pelouse permet de traiter les problèmes dès leur apparition et évite l'usage de pesticides en cas d'infestation grave et tardive. Cherchez la cause, insecte ou maladie, des endroits qui brunissent ou des plaques de gazon qui meurent. Si vous avez une infestation, traitez localement. Un simple arrosage d'eau savonneuse au bon moment peut contrôler une population d'insectes affamés. Si vous observez des plaques jaunes, que vous tirez sur la pelouse et qu'elle lève comme un tapis, il est possible que des larves de hannetons (vers blancs) aient mangé les racines de la pelouse. Des oiseaux qui picorent votre pelouse, la présence de mouffettes qui grattent ou de marmottes qui creusent des galeries devant votre maison, peuvent également vous mettre la puce à l'oreille. Les hannetons aiment déposer leurs oeufs dans les gazons coupés ras et dans un sol compacté, donc l'aération est importante. Quelques petits trucs pour vous en débarrasser : couper des pommes de terre en gros morceaux, enfouissez-les dans les zones infestées et laissez-les pendant trois ou quatre jours. Les vers blancs vont aller se loger sur les morceaux et il n'y a plus qu'à s'en débarrasser. Utilisez des cabanes d'oiseaux pour attirer les oiseaux prédateurs tels que les étourneaux et les carouges,

qui se nourrissent de ces vers. On peut étendre une couche de terre à diatomées et de savon en poudre à raison de 6 à 9 kg par 100 m². *Nota* : Il faut être prudent lorsque l'on utilise de la terre à diatomées. Choisissez bien l'endroit où vous l'étendez et veillez à la manipuler avec soin.

Sachez que plus de 90 pour 100 des insectes sont bénéfiques, comme les coccinelles, les mantes religieuses et les fourmis qui se nourrissent des larves de plusieurs insectes ainsi que les guêpes parasites, et peuvent contrôler naturellement les parasites occasionnels. Les vers de terre sont utiles pour l'aération du sol. Il faut éviter de les détruire.

Une pelouse verte et en santé rehausse l'apparence de votre maison tout comme les fleurs, les arbres et les arbustes qui l'entourent. Elle fait partie intégrante de l'environnement. L'utilisation de méthodes écologiques pour remédier aux problèmes est un choix qui s'avérera bénéfique pour vous et votre environnement. Pour plus d'information visitez les sites Web d'Environnement Canada et de Santé Canada.

Marie-Hélène Lacasse